

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier le 4 juillet 2017

Fêtes nationale : interdiction des artifices de divertissement et articles pyrotechniques du 8 juillet 2017 au 16 juillet 2017 inclus

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique à l'occasion de la fête nationale, le préfet du Jura a pris un arrêté le 30 juin 2017 portant interdiction de vente, de transport, de stockage et d'utilisation d'artifices dits de divertissement et d'articles pyrotechniques des catégories C2, C3, F2,F3 et T1 sur le département du Jura à toute personne non habilitée.

Cette mesure s'applique à compter du samedi 8 juillet 2017 jusqu'au dimanche 16 juillet 2017 inclus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes titulaires du certificat de qualification C4T2 ou de l'agrément préfectoral, autorisées par la réglementation à mettre en œuvre les artifices de divertissement en fonction de leur catégorie.

L'arrêté est consultable sur le site internet des services de l'État du Jura : www.jura.gouv.fr.

Il est par ailleurs rappelé que pour les artifices des **catégories K** (K1, K2, K3 et K4), la vente, le stockage, l'importation, le transfert et l'utilisation **sont interdits à partir 4 juillet 2017**, sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, seuls les artifices bénéficiant d'un marquage CE (catégories C ou F) peuvent être vendus, stockés, importés, transférés et utilisés par le consommateur final, à compter de cette même date du 4 juillet 2017.

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »



@Prefet39